PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES * INTERIEURES & DE LA DEFENSE

/) ECRET Nº 320 /PR/CAB/MAID/P

SOMMAIRE:

Nomination.

/_E _/- RESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU la Loi Nº60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU la Loi N°59/16/ALD d u 9 Juillet 1959 fixant la liste des Emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des Titulaires est faire par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU le Décret N°329/PCM/MI du 22 Novembre 1960 nommant M. Henri DUFOUR Directeur de Cabinet du Ministre de l'Intérieur ;
- VU le Décret N°244/PR/CAB/MAID/P du 10 Août 1961 nommant M. ADDA Pascal Conseiller Technique au Ministère des Affaires Intérieures et de la Défense ;

VU les nécessités de service ;

SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Défense ;

LE Conseil des Ministres entendu ;

E C R E T E -:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

ARTICLE ler; - M. Henri DUFCUR, Administrateur en Chef des Affaires d'Outre-Mer, est nommé Conseiller Technique du Ministre des Affaires Intérieures et de la Défense en AMPLIATIONS: remplacement de M. ADDA Pascal.

ORIGINAL

JORD

MAID MFPT

1 ARTICLE 2.- M. ADDA Pascal, diplomé de l'I.H.E.O.M., est 4 nommé Directeur de Cabinet du Ministre des Affaires Inté-1 rieures et de la Défense en remplacement de M. Henri DUFOUR.

SGCM 8 ARTICLE 3.- Le présent Décret, qui prendra effet à compter PRESIDENCE 8 de la date de prise de service des intéressés, sera enre-1 gistré et publié partout où besoin sera./.-

MFB TRESOR CF SF

6 PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE 1 LE MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES

FΡ 1 ET DE LA DEFESE

INTERESSES .2 INFO-RADIO 2

M. AROUNA.